



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 50/2017

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 MAI 2017

Affiché le : 23 MAI 2017

L'An deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Mai 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, LE GUIRIEC, FERTE S., JOUET, MARTIN, DELON.

PROCURATIONS

| | | |
|-----------------|---|--------------|
| Mme LASSALLE | à | Mme MAUREL |
| M. MARQUIER | à | M. BENHADJ |
| M. RIGAUD | à | M. SANCHEZ |
| M. FERTE J. | à | Mme FERTE S. |
| Mme SEIB-TAUPIN | à | Mme JOUET |

ABSENTE : Mme GARBIN

SECRETARE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - COMITÉ DES FÊTES - Attribution de subvention

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour 2017 une subvention d'un montant de 16 844 € au Comité des Fêtes.

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (Mmes et MM. LIAN, GONZALEZ, ANDUZE, BERNES et RIGAUD ne participent pas au vote)

(4 abstentions : MMES et MM. SEIB-TAUPIN, FERTE S., JOUET, FERTE J.) :

- d'allouer pour 2017 une subvention d'un montant de 16 844 € au Comité des Fêtes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 mai 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

